

**CSTB - Secrétaire de la CCFAT**  
DIRECTION SECURITE, STRUCTURES ET FEU  
Division Structure, Maçonnerie et Partition  
Tél : 01.64.68.83.38

**Sté SEAC**

A l'attention de M. GUIRAUD

Champs sur Marne, le 13 octobre 2020

N/Réf. : DSSF/SMP n° 2020/1120

Objet : Annulation de l'Avis Technique n°3.1/16-843\_V1 de la famille des planchers à poutrelles en béton précontraint

Monsieur,

Conformément à la décision de la Commission Chargée de Formuler les Avis Techniques (CCFAT) en date du 9 juin 2016, les Avis Techniques de planchers à poutrelles couverts par le Cahier des Prescriptions Techniques des planchers à poutrelles (cahier du CSTB n° 3718) ont été annulés du fait du caractère traditionnel de cette utilisation.

L'annulation de l'Avis Technique «POUTRELLES SEAC», référencé 3.1/16-843\_V1, s'inscrit dans ce cadre.

Aujourd'hui, ce procédé peut être mis en œuvre et conçu en référence au NF DTU 23.5 paru en mai 2019, aux normes de la série NF EN 15037 relatives aux produits constitutifs du procédé et à la norme NF P19-205 qui précise les règles de calcul des planchers à poutrelles.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Etienne PRAT  
Rapporteur du Groupe Spécialisé  
n° 3.1 « Planchers et accessoires de  
plancher »

